

**PRINCIPALES MESURES PRISES PAR LA FAO DEPUIS 2004  
À L'APPUI DE LA DÉCENTRALISATION**

Titre	Description succincte
<b>A. Structures et affectation des ressources</b>	
Établissement des bureaux sous-régionaux et des équipes multidisciplinaires	Conformément aux décisions de la Conférence et du Conseil de la FAO, trois nouveaux Bureaux sous-régionaux ont été ouverts en Afrique, un en Asie Centrale, et un en Amérique centrale, un autre devant ouvrir (sans frais pour l'Organisation) pour couvrir les pays du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen. Les Bureaux sous-régionaux font partie intégrante des Bureaux régionaux et les Coordonnateurs sous-régionaux relèvent directement des Représentants régionaux. L'éventail des compétences au sein des Bureaux sous-régionaux est déterminé par le biais de consultations entre les Bureaux régionaux et les départements du Siège.
Révision des fonctions des Bureaux régionaux	<p>Les Bureaux régionaux sont désormais chargés de diriger la réponse donnée par la FAO aux priorités régionales et au développement rural. Ils élaborent, promeuvent et supervisent les stratégies de la FAO et mettent en œuvre les programmes et projets connexes sur la base de leurs relations avec les institutions de toute la région.</p> <p>Les fonctions des Bureaux régionaux sont les suivantes: i) représenter l'Organisation, défendre ses positions stratégiques et transmettre ses messages; ii) appuyer la sécurité alimentaire, et le développement agricole et rural dans la région; iii) élaborer des stratégies, se charger de la programmation et de la coordination de l'aide; iv) renforcer l'échange des connaissances et de l'information; v) mettre en œuvre les programmes sur le terrain et s'assurer du bon fonctionnement des projets; vi) communiquer et se coordonner avec les organisations régionales; vii) organiser les Conférences régionales; et, viii) garantir la sécurité du Bureau régional et de son personnel.</p> <p>Le Représentant régional est à la tête d'une Équipe régionale de gestion, composée de Coordonnateurs sous-régionaux et chargée d'examiner les enjeux en matière de programme et de gestion dans la région. Le Représentant régional doit préparer un Cadre sur les priorités régionales sur la base des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme, des conclusions des Conférences régionales et des demandes des organisations régionales. Ces Cadres sur les priorités régionales peuvent constituer une base solide pour l'intégration des questions spécifiques à la région dans le processus d'établissement du programme et du budget. La mise en œuvre de ces mesures est en cours par le biais du Groupe de travail informel sur la décentralisation.</p>
Modification de la chaîne hiérarchique	La nouvelle circulaire relative aux responsabilités et aux rapports définit la chaîne de commandement (hiérarchique). En même temps, elle reconnaît que les rapports tout au long de la chaîne hiérarchique doivent être complétés par plusieurs rapports fonctionnels afin de garantir l'application cohérente des politiques et des normes de l'Organisation, de préserver l'accent mis sur les priorités décentralisées, et de permettre la mise en place des réseaux nécessaires.
Améliorer la prise de décision, réduire la fragmentation et accroître la collaboration entre les bureaux décentralisés	Les Équipes sous-régionales de gestion comprenant les Coordonnateurs sous-régionaux, les Fonctionnaires sous-régionaux techniques et les Représentants de la FAO ont été mises sur pied, et les Équipes régionales de gestion comprenant le Représentant régional et les Coordonnateurs sous-régionaux sont en cours d'établissement.
Restructuration de la représentation de la FAO	De nouveaux modèles de dotation en effectifs ont été appliqués aux représentations de la FAO en Afrique et en Asie centrale, dans le but d'améliorer

	la répartition des ressources disponibles. Jusqu'à présent, les nouveaux modèles ont entraîné la suppression d'environ 115 postes des Services généraux, la suppression de tous les postes (11) d'administrateur international et la création de 20 postes de représentant adjoint de la FAO chargé de l'administration (Fonctionnaire recruté sur le plan national).
Augmentation des ressources des Bureaux régionaux et sous-régionaux destinées aux dépenses non liées au personnel	À la suite de l'adoption du budget de maintenance par la Conférence en 2007, des ressources accrues ont été mises à la disposition des Bureaux régionaux et sous-régionaux pour les voyages, les dépenses non liées au personnel, etc., comme prévu dans le cadre de la Réforme de la FAO.
Augmentation de 19 à 50 % des recettes AOS perçues par les Représentants de la FAO/ responsables du budget	En tant que responsables du budget des projets réalisés dans le pays, les représentants de la FAO sont maintenant autorisés à recevoir 50 % des recettes SAO provenant des projets qu'ils mettent en œuvre. Des arrangements spéciaux ont également été convenus afin de rembourser les Représentants de la FAO pour leur rôle dans l'exécution des programmes d'urgence.
<b>B. Autonomisation des Bureaux décentralisés / Délégation de pouvoir</b>	
Pouvoir d'approbation des ressources affectées au PCT	Les Représentants de la FAO ont l'autorisation d'approuver les activités financées au titre du mécanisme du PCT à hauteur de 200 000 \$US par période biennale par pays. Le même pouvoir a été octroyé aux Représentants régionaux et aux Coordonnateurs sous-régionaux.
Pouvoir des Représentants de la FAO à recevoir des contributions locales	Les Représentants de la FAO ont l'autorisation de recevoir des contributions provenant de donateurs locaux ne dépassant pas 200 000 \$US.
Délégation accrue des pouvoirs en matière d'achat de biens et services	Le montant faisant l'objet de cette délégation de pouvoir a été augmenté passant de 100 000 à 150 000 \$US pour les Représentants régionaux, de 50 000 à 75 000 \$US pour les Coordonnateurs sous-régionaux, et de 25 000 à 50 000 \$US pour les Représentants de la FAO. D'autres montants peuvent être fixés à titre d'exception pour une personne en particulier.
Délégation des pouvoirs de recrutement du personnel des Services généraux	Les Coordonnateurs sous-régionaux, les Représentants de la FAO et les Chefs des Bureaux de liaison ont désormais le pouvoir de recruter le personnel des Services généraux jusqu'au grade G-4.
Délégation accrue des pouvoirs et rationalisation des procédures	En mai 2006, plusieurs mesures ont été introduites afin d'autonomiser les bureaux décentralisés grâce à une délégation accrue des pouvoirs relatifs aux achats, aux protocoles d'accord, au recrutement, aux comptes opérationnels en espèces, et autres mesures administratives.
Rôle et responsabilités accrues des Représentants de la FAO dans le cycle de projets	Les Représentants de la FAO sont désormais chargés de toute la phase de développement du cycle de projets du programme de terrain dans leurs pays. De même les projets régionaux et sous-régionaux relèvent de la responsabilité et des pouvoirs des Représentants régionaux et des Coordonnateurs sous-régionaux.
Délégation de pouvoir pour l'approbation des voyages et des congés	L'approbation des voyages officiels et des congés des Représentants de la FAO relève des pouvoirs des Représentants régionaux et des Coordonnateurs sous-régionaux dans leur région/ sous-région respective, comme il convient. Les voyages des Coordonnateurs sous-régionaux à l'intérieur de la sous-région relèvent des pouvoirs du Représentant régional. Les voyages en dehors de la sous-région sont approuvés par OCD. Les voyages des Représentants régionaux sont approuvés par le Directeur général par le truchement d'OCD.
<b>C. Participation accrue des chefs des bureaux décentralisés aux activités de l'Organisation</b>	
Participation des chefs des bureaux décentralisés (Bureaux régionaux et sous-régionaux et Bureaux de liaison) à la Conférence de la FAO	Cette mesure fut introduite pour la Conférence de 2007 et le processus doit se poursuivre à l'avenir, dans la limite des ressources disponibles.
<b>D. Gestion du comportement professionnel et renforcement des capacités</b>	
Profile de compétence des	Au sein du Cadre de compétence intégré, OCD et AFH ont énuméré les

Représentants de la FAO	compétences spécifiques demandées aux Représentants de la FAO après des consultations au sein de l'Organisation.
Extension des activités de renforcement des capacités destinées au personnel des bureaux décentralisés	Les activités de formation destinées au personnel des bureaux décentralisés ont considérablement augmenté. Elles incluent des initiatives telles que les cours de recyclage, et les cours du Centre commun de perfectionnement des cadres, les formations relatives au rôle de la FAO en cas d'urgences et les autres formations destinées aux représentants adjoints de la FAO (recrutés sur le plan national) et aux agents des Services généraux des bureaux décentralisés.
Introduction du Système d'évaluation et de suivi du comportement professionnel des Représentants de la FAO	Ce système vise à fournir une évaluation complète des Représentants de la FAO qui, à leur tour, ont la possibilité de transmettre des commentaires sur le soutien qu'ils ont reçu de la part du Bureau sous-régional et régional, ainsi que de la part des départements et bureaux du Siège.
<b>E. Communication et échange de l'information</b>	
Forum de discussion des Représentants de la FAO	Un forum électronique a été créé, à titre d'essai, afin de donner aux Représentants de la FAO un espace pour l'échange d'informations/ d'idées relatives à des sujets techniques, administratifs, et autres, d'intérêt commun.
Le Réseau d'information des bureaux de pays (COIN)	Les améliorations et l'expansion du réseau COIN mises en œuvre depuis 2007 ont entraîné une importante rationalisation des processus administratifs des bureaux décentralisés. De nombreux processus sont désormais gérés par voie électronique, ce qui évite l'envoi de formulaires et de messages aux unités du Siège responsables. Ces processus incluent entre autres: les révisions du budget, l'achat de biens et services, les demandes de fonds supplémentaires, l'utilisation des équipements.
<b>F. Outils de planification à l'échelon du pays</b>	
Introduction du Cadre national sur les priorités à moyen terme	Les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme ont été introduits progressivement. À ce jour, quelques 30 Cadres sont achevés. Des documents similaires sont introduits à l'échelon sous-régional et régional. Ainsi, les priorités nationales, sous-régionales et régionales peuvent être intégrées dans le processus d'élaboration du programme et du budget, et servir de base pour la mobilisation des ressources de l'Organisation et l'élaboration du programme de terrain.